



SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ CASALOU, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU, Messieurs Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Michel POUQUET.

Absents excusés : Messieurs Bernard CAZENAVE, Jacques LABORDE, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Pierrette DOMBLIDES à Madame Nathalie FABRE.

24 – 21 BUDGET ANNEXE : MODIFICATION DE L’AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

La présente délibération a pour objet la modification de la délibération 24-08 relative à l’affectation des résultats 2022 du budget annexe.

Suite au contrôle du Département, il apparaît que la part du report à nouveau déficitaire 2018 d’un montant de – 47 341,68 (1198) doit être affecté sur les 3 exercices suivants. Cela a été réalisé pour 2020 (report de – 15 780,56 €) mais pas pour les 2 années suivantes.

Il convient d’intégrer ce résultat à l’exercice 2022, qui serait calculé ainsi :

Résultat exercice 2022 = -65 845,55€

Intégration du résultat 2018 = -15 721,11€

Résultat 2022 à affecter = -81 566,66€ (= - 65 845,55€ - 15 721,11€)

Le déficit de fonctionnement est couvert par une reprise de la réserve de compensation (compte 10686) à hauteur de 27792,13€ et affecté à un compte de report à nouveau déficitaire pour 53774,53€ .

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité d’intégrer ce résultat et de l’affecter à un compte de report à nouveau déficitaire.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 11 avril 2024

Joëlle Bayle-Lasserre
Vice-Présidente du CCAS



Le Maire d’Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON

